



71, rue Saint-Hilaire

28400 NOGENT-le-ROTROU

[www.utl-nogent-le-rotrou.fr/gd](http://www.utl-nogent-le-rotrou.fr/gd)

☎ 06 82023060

utl.nogent@sfr.fr

Nogent-le-Rotrou, le 27 avril 2020

## **Courrier à l'attention des adhérents du Centre Universitaire de Nogent-le-Rotrou**

**Objet : Décisions et délibérations des membres du Conseil d'administration concernant la gestion de la fin de l'année universitaire dans le contexte de pandémie COVID-19**

Bonjour à toutes et tous,

Dans le contexte inédit de la crise sanitaire lié au COVID-19, je vous fais part des décisions prises en ligne par les administrateurs de notre CUTL concernant l'organisation de cette fin de d'année universitaire hors normes.

Les dispositions prises tiennent compte des observations énoncées en visio-conférence jeudi 23 avril 2020 par les UTL de la Région Centre Val de Loir (UUTLRC), afin d'avoir un fonctionnement harmonieux tout en respectant les spécificités locales.

### **1ère disposition :**

**Toutes les activités** de notre association\* interrompues le 13 mars 2020, **reprendront le 1<sup>er</sup> octobre 2020** date officielle de la rentrée universitaire, compte tenu des recommandations sanitaires actuelles, sauf avis contraire d'ici-là.

*\*A l'exception de certains cours effectués à distance en mars-avril rémunérés à ces enseignants sur le mode déclaratif.*

Le report de nombreuses activités est d'ores et déjà prévu.

A ce jour, l'assemblée générale du jeudi 24 septembre 2020 n'est pas remise en cause. Toutefois, si elle se tient, ce sera dans le respect strict des barrières sanitaires (espacements, gel-hydro-alcoolique à l'entrée, masques, ...).

Délibération n°1 : annulation/report de toutes les activités de l'UTL 2019/2020 et reprise à la rentrée le 1<sup>er</sup> octobre 2020. **Pour** à l'unanimité.

## **2<sup>ème</sup> disposition** : dédommagement des adhérents

L'année universitaire 2019-2020 ayant été interrompue dès le 13 mars du fait de l'urgence sanitaire liée au COVID-19, les adhérents seront dédommagés à la rentrée prochaine de la façon suivante :

- Ré-adhésion 2020/2021 : réduction de -50% soit : 17.50€
- Pour les personnes qui ne ré-adhèrent pas : remboursement de 17.50€
- Pour les nouveaux adhérents, tarif habituel : 35€
- Réinscription aux activités payantes : réduction de 50%
- Non réinscription aux activités payantes : remboursement à hauteur de 50%
- Nouvelle inscription : tarif habituel de l'activité

Délibération n°2 : dédommagement des adhérents. **Pour** sauf une **abstention**.

## **3<sup>ème</sup> disposition** : reports des activités n'ayant pu avoir lieu en 2019/2020

- Conférences : reportées
- Voyage en Autriche : reporté à la même période en 2021 dans les mêmes conditions. Les acomptes constituent des avoirs.
- Marais Poitevin : reporté aux 10 & 11 juin 2021 « aux mêmes conditions ».
- Côte d'Opale : reporté du 5 au 9 septembre 2021 «aux mêmes conditions ».
- Toutes les sorties d'une journée sont reportées à l'an prochain : journée du cheval percheron, Paris, Chenonceau, Laval, sortie de fin d'année aux étangs de la Borde. Les chèques émis seront conservés par les organisateurs sous forme d'avoir sauf si impossibilité de se réinscrire, le chèque sera alors restitué. Le remplacement sera bien sûr recherché de façon à maintenir un effectif acceptable.

Délibération n°3 : reports des activités n'ayant pu avoir lieu en 2019/2020. **Pour** à l'unanimité.

Comptant sur votre compréhension, bien à vous amicalement.

Prenez-soin de vous et à bientôt.

Annie SEVIN, présidente